Rapport final

Rédigé par : Karola Brüggemann (StASH) et Pascal Föhr (StASO)

À l'intention du : CECO

Concerne : Projet du CECO 17-035 :
Scénarios & possibilités en vue d'une solution interarchives pour l'archivage numérique à long terme

État en : Mai 2018

---

1. Synthèse

Le projet du CECO 17-035 présente les scénarios et possibilités en vue d'exploiter une solution interarchives pour l'archivage numérique à long terme et compare les arguments pour et contre. La liste de contrôle « Participation à une communauté interarchives » aide les archives à définir des conditions-cadres juridiques, organisationnelles, techniques et financières.

Il existe en principe quatre scénarios de solutions interarchives différents, chacun présentant leurs avantages et inconvénients.

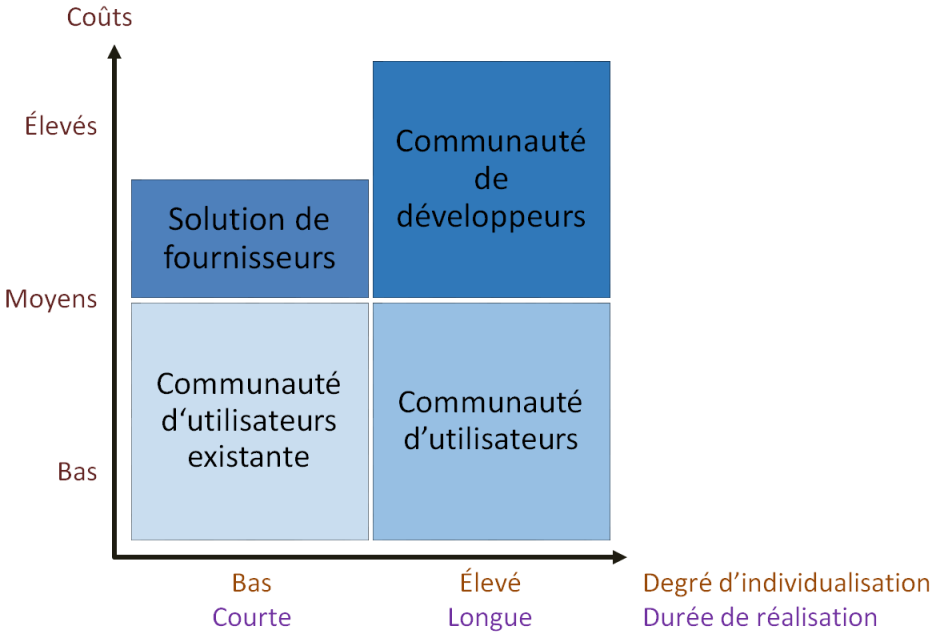

Illustration 1 : histogramme représentant différents scénarios de solutions interarchives

Aucune recommandation n'a été formulée dans le cadre du projet. Seul le scénario « Communauté de développeurs en Suisse » a été jugé comme étant actuellement irréaliste.

Les résultats du projet du CECO 17-035 peuvent être utiles aux archives suisses non seulement lors de l'évaluation d'une communauté interarchives, mais également lors du choix et de la constitution d'une solution système.

2. Situation initiale et déroulement

L'objectif du projet du CECO 17-035 consiste à rassembler des scénarios et possibilités en vue d'une solution interarchives pour l'archivage numérique à long terme, à confronter les arguments pour et contre ainsi qu'à comparer les scénarios potentiels d'un point de vue juridique, organisationnel, technique et financier.

En raison de la diversité des situations initiales, exigences et points de vue des archives impliquées dans le projet, le sujet de l'évaluation de systèmes logiciels destinés à exploiter en commun des archives à long terme a sciemment été écarté. L'objectif de ce projet a plutôt consisté à examiner des scénarios de communautés interarchives et les conditions-cadres requises, ceci afin d'en cerner les avantages et inconvénients généraux.

L'esquisse des différents modèles de communautés reflète la diversité des points de vue des participants au projet qui travaillent dans différents types d'archives. Elle pourra servir de guide, mais ne prétend pas à l'exhaustivité.

La discussion placée sur un plan purement théorique a révélé l'impossibilité de répondre concrètement à toutes les questions relatives aux communautés interarchives. Ainsi il a par exemple été impossible de calculer les coûts financiers d'une telle solution, car ceux-ci dépendent de trop nombreux facteurs tels que le nombre d'archives participant, la forme de l'organisation, les composantes utilisées par les archives (en particulier le stockage) et également de décisions politiques.

Au vu des conditions-cadres individuelles, le groupe n'a pas non plus été en mesure d'édicter de recommandation claire pour l'établissement de conventions juridiques, organisationnelles et techniques concrètes. L'annexe indique cependant différentes possibilités d'organisation.

Les résultats et les différents modèles de communautés interarchives déjà mis en œuvre sont présentés au cours d'un CECO.Forum en avril 2019.

3. Groupe de projet et direction du projet

Membres du groupe de projet : CECO (Claire Röthlisberger, Martin Kaiser), Archives nationales du Liechtenstein (Alexander Lutt), Archives fédérales suisses (Alain Mast †), Archives de l'État d'Argovie (Audray Sauvage), de Schaffhouse (Karola Brüggemann), Soleure (Pascal Föhr), Archives de la ville de Berne (Brigitte Sacker).

Direction du projet : Archives de l'État de Schaffhouse et Soleure.

4. Résultats finaux

Les résultats sont résumés ci-après.

Les sous-domaines et composantes pouvant être utilisés séparément ont été identifiés au début du projet afin de servir de base pour la suite de la discussion. Il faut distinguer les quatre processus principaux suivants : « prise en charge », « accès », « conservation des collections » et « préservation du bitstream ».

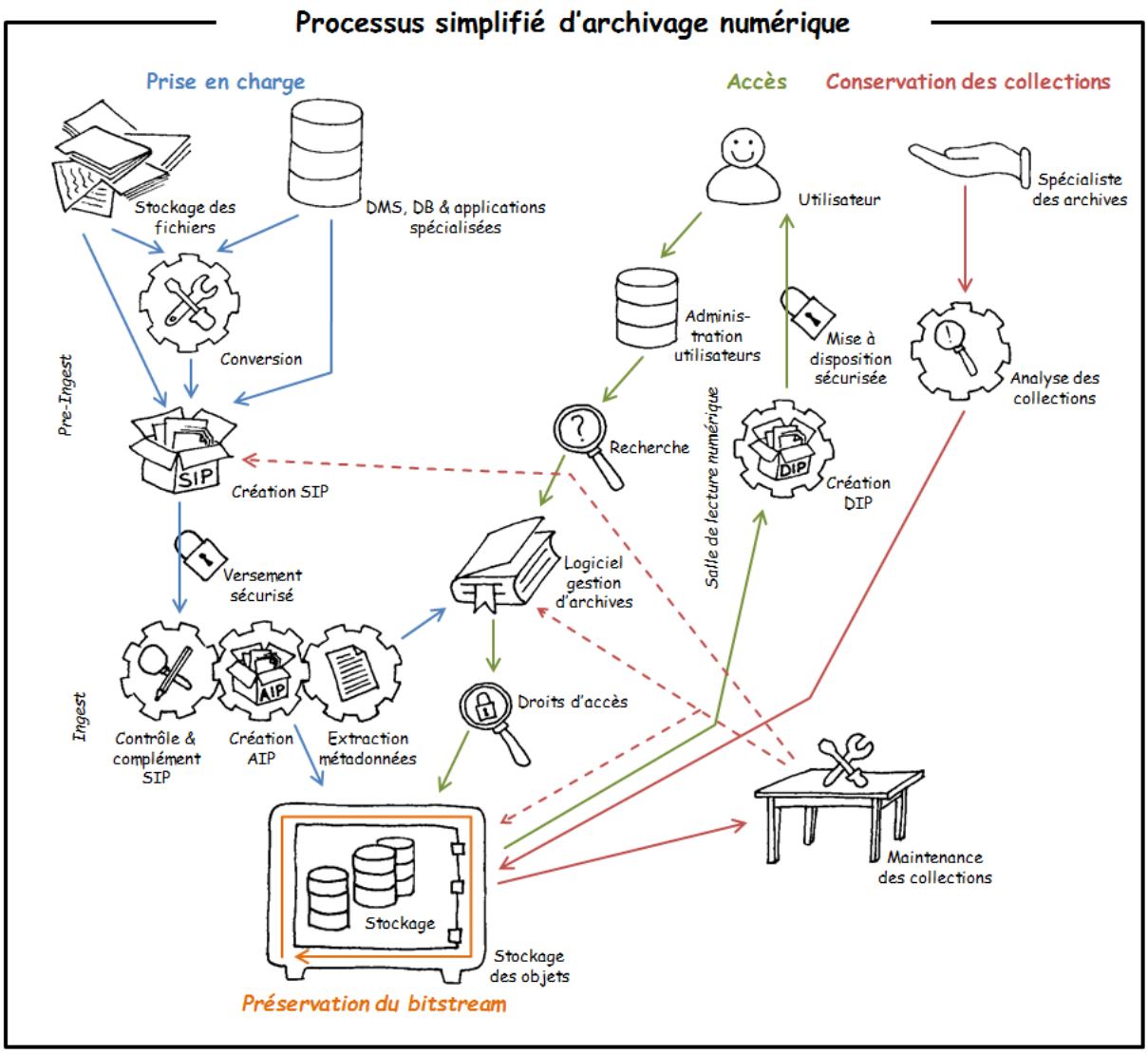

Illustration 2 : processus simplifié de l'archivage numérique

Les participants ont discuté de possibles niveaux d'intégration à l'aide de ces processus simplifiés (voir annexe 3). L'équipe du projet est d'avis qu'au sein d'une communauté interarchives des synergies sont réalisables à long terme par la mise en commun du plus grand nombre possible de composantes et par une exploitation conjointe, et ce malgré les efforts de coordination nécessaires. Il s'agira alors de veiller à utiliser le moins possible de versions d'une composante afin de maintenir l'investissement au plus bas et garantir la compatibilité dans les échanges. Il n'est pas possible de définir globalement quelles composantes il faut réaliser en commun, car cela dépend fortement des solutions choisies.

Chaque établissement d'archives intéressé à une solution interarchives se doit de définir et clarifier les conditions-cadres. La liste de contrôle de l'annexe 1 propose aux archives une aide afin de ne pas oublier de point important.

Finalement le groupe a rassemblé et évalué les différents modèles de communautés envisageables (voir annexe 2). Il est alors apparu qu'il était difficile d'évaluer précisément les aspects financiers étant donné que les coûts varient d'une communauté à l'autre, sont répartis différemment entre les participants et que très peu de données chiffrées concrètes sont disponibles. Le groupe a seulement pu effectuer une classification grossière (voir illustration 1 : histogramme représentant différents scénarios de solutions interarchives).

5. Utilité pour les archives

L'utilité pour les archives suisses du projet 17-035 du CECO réside surtout dans l'utilisation des auxiliaires énumérés ci-après. Ceux-ci sont non seulement utiles lors de l'évaluation d'une communauté, mais également lors du choix et de la mise en place d'une solution de produit.

1. L'illustration 1 « histogramme représentant différents scénarios de solutions interarchives » et l'annexe 2 « options pour les archives en Suisse » aident les archives à choisir leur modèle de prédilection.
2. La liste de contrôle « participation à une communauté interarchives » figurant dans l'annexe 1 aide les archives à définir leurs propres conditions-cadres.
3. À l'aide de l'illustration 2 « processus simplifié de l'archivage numérique », les archives peuvent en toute impartialité esquisser l'étendue des prestations des différentes solutions (communautés interarchives, prestations et produits). Cette représentation est également utile pour évaluer le rapport prix/prestations.

6. Perspective

Les Archives de l'État d'AG, SH et SO qui ont participé au projet du CECO se sont déjà réunies en groupe de travail afin de contribuer activement à la fondation d'une communauté d'archives en vue d'exploiter une solution interarchives. Les enseignements du projet du CECO seront intégrés dans sa conception. Les résultats de ces efforts sont attendus pour 2019.

Les Archives de l'État de ZH évaluent en ce moment s'il est possible d'intégrer des communes zurichoises dans une structure interarchives et, si oui comment. Le résultat est attendu pour mi-2019.

Les AFS s'intéressent aux besoins des archives suisses au titre de prestataire de services.

Les Archives de la ville de Berne exploitent déjà des archives numériques à long terme et poursuivent tous les efforts allant dans le sens d'une collaboration et d'une optimisation de l'utilisation des fonds numériques.

7. Volume de travail et durée du projet

Du point de vue des ressources en personnel, le projet a pour l'essentiel sollicité les membres du groupe de projet (8 personnes, y compris CECO) pour un total d'environ 54 jours de travail. Il n'a généré aucun coût supplémentaire.

Le projet a débuté le 6 juin 2017 pour s'achever officiellement en printemps 2019 par un CECO.Forum. Les travaux ont été terminés en mai 2018 et le rapport reflète l'état des connaissances à ce moment-là.

Annexes

Annexe 1. Liste de contrôle : participation à une communauté interarchives

Principe

- Quels processus archivistiques et quelles prestations doit fournir une communauté interarchives ?
- Quels processus archivistiques et quelles prestations doivent impérativement demeurer auprès des archives ?

Clarification des conditions-cadres juridiques

- Faut-il une solution de stockage commune ? Est-ce que le stockage de données hors territoire national ou cantonal est juridiquement envisageable ? Si non : une installation individuelle est-elle possible dans le cadre d'une communauté interarchives ?
- En cas de stockage hors canton : est-ce que cela signifie que le stockage peut se faire uniquement auprès d'autres cantons ou également au niveau de l'administration fédérale ?
- Est-ce que le stockage ne peut être effectué que par un établissement public ou cette tâche peut-elle être également déléguée à un prestataire commercial ?
- Est-ce qu'un prestataire prédéfini doit procurer les produits logiciels ?
- Faut-il respecter des dispositions juridiques en matière de soumission ?
- Existe-t-il des conventions écrites permettant la mise sur pied d'une organisation institutionnelle (accords administratifs, traités) ?

Clarification des conditions-cadres financières

- À quel niveau sont générés quels coûts (p. ex. financement d'un secrétariat, logiciels, coûts de stockage) ? Comment répartir ces coûts entre les membres de la communauté ? La somme nécessaire est-elle disponible ?
- Les développements ultérieurs seront-ils mandatés par chaque membre ou par l'ensemble de la communauté ? Les outils mandatés individuellement par des membres peuvent-il être utilisés ensuite gratuitement par les autres membres de la communauté ?

Clarification des conditions-cadres organisationnelles

- Quelles conditions faut-il remplir pour adhérer à une communauté interarchives ?
- Comment sont définis les rôles et tâches de chaque membre ?[1]
- Comment la communauté est-elle organisée ? Existe-t-il une centrale qui s'occupe des tâches de coordination ? Existe-t-il un secrétariat général et quelles sont ses compétences ?
- De quelle manière peut/doit-on contribuer au développement de la communauté interarchives ? Quelles ressources en personnel cela implique-t-il ?
- Comment différents membres de la communauté peuvent-ils réunir leurs préoccupations et les amener dans la communauté interarchives ?
- Les voies de décision et de communication sont-elles transparentes ?
- Comment entretenir les échanges (wiki, forums, journées de rencontre d'utilisateurs, etc.) ?

[1] Au sein des communautés interarchives, on distingue les partenaires impliqués dans leur développement et les utilisateurs. Une participation en tant que partenaire de développement suppose éventuellement de plus grandes ressources financières et en personnel.

Clarification des conditions techniques requises

- Est-ce que le système et ses outils sont multiutilisateurs ?
- Le système peut-il être rattaché au logiciel de gestion d'archives de sa propre institution ? Si non, quel investissement serait nécessaire pour un équipement ultérieur en ce sens ?
- Y a-t-il d'autres interfaces dont le système doit absolument disposer (p. ex. eCH 0160) ? Est-ce que celles-ci sont déjà disponibles ou faut-il les programmer après coup ?
- Si l'on envisage une solution de stockage commune, quelle institution peut se charger de l'hébergement ?

Conditions requises et exigences système

- Le système respecte-t-il les exigences archivistiques en matière d'archivage numérique ?
- Quels modules sont exploités et développés en commun au sein de la communauté ? D'autres modules devraient-ils être à l'avenir exploités et développés conjointement ?
- Une documentation permettant de comprendre les exigences, les fonctionnalités, l'exploitation et les réflexions conceptuelles qui le sous-tendent est-elle disponible ?
- S'agit-il d'un produit commercial (code source propriétaire ou code ouvert) ou d'un système développé par des archives ? Existe-t-il des indicateurs à l'aide desquels la durée de vie ou durabilité de la communauté interarchives et du système qu'elle utilise peut être estimée (p. ex. taille, ancrage institutionnel) ?

Scénarios de sortie

- Dispose-t-on d'un scénario de sortie clair en cas de changement de système ?
- Une exportation de toutes les données et métadonnées est-elle possible et dans quels délais ?
- Est-ce que des archives peuvent être forcées à quitter la communauté, et, si oui, à quelles conditions ?

Possibilités de rattachement pour des archives (communales)

- Quelle est la situation juridique ? A-t-on le droit d'archiver des documents communaux au niveau cantonal ?
- Quelles conventions écrites sont requises pour fonder une communauté interarchives ?
- Des archives peuvent-elles travailler avec le système de manière indépendante ? Ou est-ce que c'est seulement possible si les archives disposent de leur propre logiciel de gestion d'archives ou d'autres éléments propres ?
    - S'il s'agit d'une solution exploitable de manière indépendante, à quelles conditions le système pourrait-il être transmis aux archives au sein d'une communauté interarchives ?
- Quelles prestations d'archivage peuvent/devraient être proposées par les partenaires plus importants de la communauté ?
- Quelles prestations sont facturées ?

Annexe 2. Options pour les archives en Suisse

1. Coopérations actuelles en matière d'archivage numérique à long terme

En matière d'archivage numérique à long terme, la Suisse a surtout vu fleurir ces dernières années des systèmes provenant de prestataires de l'économie privée. Les archives qui ont opté pour un tel système ont en général la possibilité de prendre part à des groupes d'utilisateurs existants. En tant que coopérations reposant sur une base volontaire, ces derniers permettent aux utilisateurs de se mettre en réseau et d'échanger leurs expériences. Ils servent également à représenter leurs intérêts vis-à-vis des prestataires. De nombreuses archives connaissent déjà cette forme de collaboration souple au sein de groupes d'utilisateurs par leur expérience dans le domaine des logiciels de gestion d'archives.

En outre, les archives membres du CECO peuvent collaborer de manière ciblée sur certains sujets liés à l'archivage numérique.

Par le passé, de nombreux projets ont pu être menés à bien grâce aux coopérations existantes. Cependant, suivant la situation, les archives peuvent trouver des synergies supplémentaires en collaborant au sein d'une communauté interarchives permettant d'exploiter un dépôt commun chez un prestataire informatique commun et de développer conjointement un système.

2. Modèles potentiels

En principe, on distingue trois types de solutions : solution de fournisseur, communauté de développeurs et communauté d'utilisateurs.

Différentes solutions de fournisseurs commerciaux et publics sont actuellement proposées pour l'archivage numérique en Suisse. Ces solutions peuvent inclure également l'utilisation d'un dépôt commun. Les conditions concrètes sont fixées par chaque fournisseur.

En revanche, les conditions-cadres au sein d'une communauté interarchives sont négociées en commun par toutes les archives impliquées. Contrairement à ce qui se passe à l'étranger, il n'existe en Suisse à notre connaissance aucune solution interarchives gérée par des institutions publiques. Un examen des solutions présentes dans d'autres pays laisse clairement apparaître principalement deux scénarios de communautés interarchives. Tandis qu'une communauté de développeurs s'entend comme un groupement d'archives qui développent et exploitent ensemble leur propre système, une communauté d'utilisateurs exploite une solution existante dans le cadre d'une infrastructure informatique commune.

Les situations dans les différents cantons ont semblé trop hétérogènes par le passé pour fonder une communauté suisse de développeurs. Aujourd'hui également, les obstacles à la fondation d'une telle organisation se révèlent en pratique souvent trop élevés, justement pour les archives de taille petite à moyenne qui caractérisent le paysage archivistique suisse. Compte tenu des ressources financières et en personnel limitées, la plupart des archives doivent se résoudre à reprendre une solution existante. L'utilisation de solutions existantes de fournisseurs ou la fondation de communautés d'utilisateurs devraient donc représenter les modèles qui seront à l'avenir les plus réalistes pour la Suisse (en complément d'une collaboration interarchives au sein des projets du CECO).

2.a. *Solutions de fournisseurs*

Dans le cas d'une solution de fournisseur, un prestataire commercial ou public propose un service correspondant à une certaine capacité précise d'une solution de dépôt. Le fournisseur exploite à cet effet une des solutions logicielles courantes ou propose à ses clients un produit qu'il a développé lui-même. Le niveau de service (SLA), la durée des prestations, etc. sont convenus par contrat. Il n'est en général pas prévu que les clients aient une influence directe sur la solution du prestataire. L'exemple ci-dessous montre l'offre des Archives fédérales suisses (AFS) en tant que prestataire public.

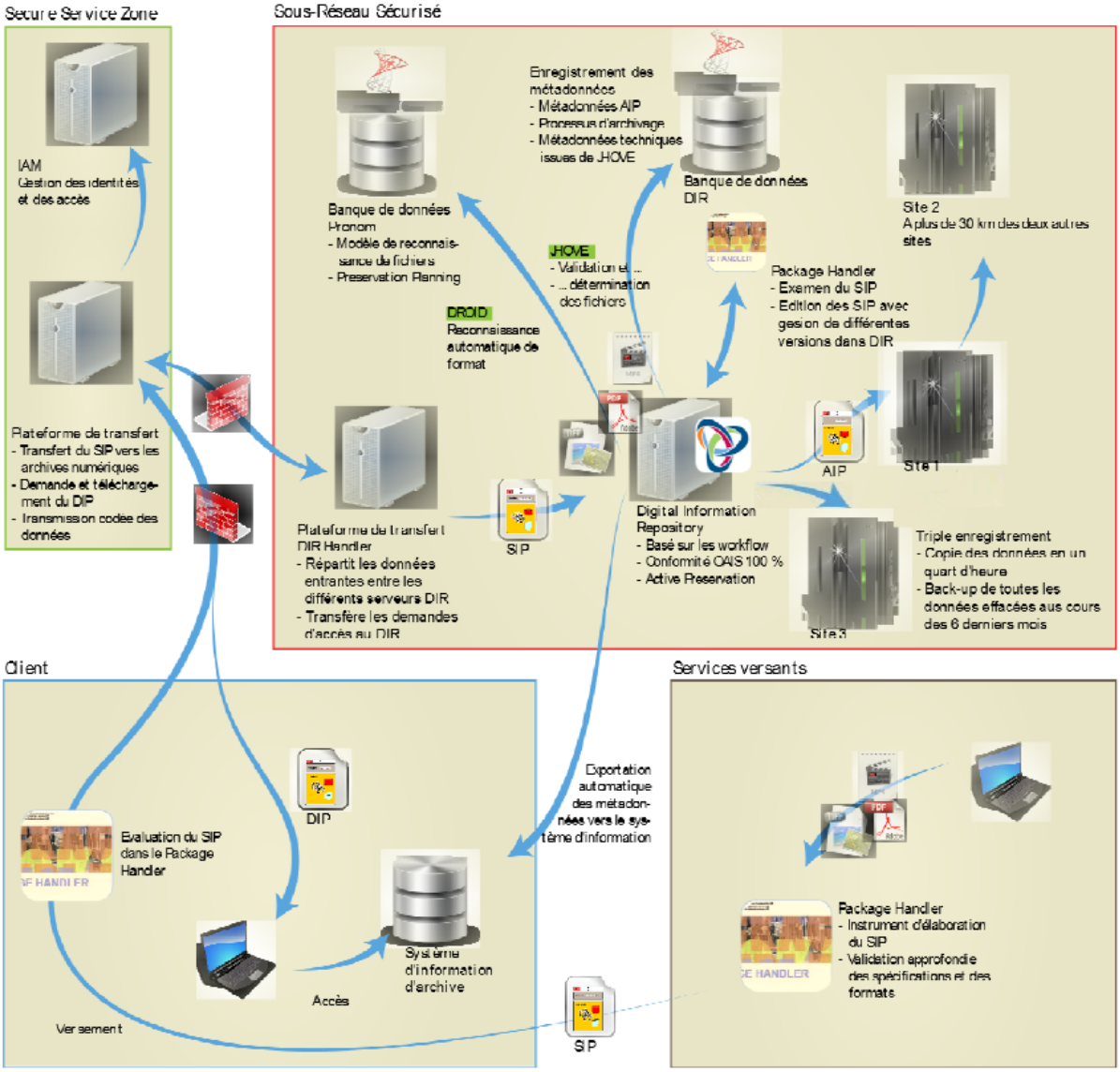

Illustration 3 : exemple de la solution des Archives fédérales suisses

Il s'agit d'une offre de service basée sur l'infrastructure en fonction aux Archives fédérales. Les conditions sont réglées par contrats de droit privé entre les clients et les AFS. Les prestations sont facturées au prix coûtant.[2]

[2] L'archivage numérique aux AFS. Prestations pour les clients extérieurs à l'administration fédérale. URL: https://www.bar.admin.ch/dam/bar/fr/dokumente/kundeninformation/dokumentation_produktdigitalearchivierung.pdf.download.pdf/dokumentation_produktdigitalearchivierung.pdf (28.05.2018).

Avantages potentiels	Points critiques ou question en suspens
• L'investissement initial est minime ou défini précisément • Il est plutôt aisé d'estimer les coûts • Il est possible de s'appuyer sur une solution éprouvée et déjà disponible • Le prestataire a déjà fait ses expériences et procédé à des adaptations (remédiation erreurs, organisation, etc.)	• Les archives n'ont aucune influence sur le développement • Le client n'a aucune influence sur le *business plan* à long terme du fournisseur • Les coûts sont en principes plus élevés que dans une communauté parce qu'il faut ajouter la dépense liée au fournisseur • Les processus d'apprentissage en matière de développement et d'assurance de la qualité ne s'effectuent que chez le prestataire

Tableau 1 : avantages et inconvénients des solutions de fournisseurs

2.b. Communauté de développeurs

Une communauté de développeurs se caractérise par une collaboration intense entre les archives impliquées en vue de développer un système. Ce dernier est mis au point, entretenu et développé en tenant compte des exigences des archives participantes. Les partenaires mettent en commun la totalité de l'investissement financier et ont en contrepartie leur mot à dire sur le développement du système et les services fournis.

Les exemples connus de communautés de développeurs sont d'une part DIMAG[3] en Allemagne soutenue par les länder du Bade-Wurtemberg, de la Bavière et de la Hesse ainsi que par les Archives numériques du Nord (Digitales Archiv Nord DAN) et d'autre part DuraSpace aux Etats-Unis. Il s'agit pour cette dernière d'une fondation destinée à développer Fedora.[4]

De par leur taille, les communautés de développeurs sont la plupart du temps limitées étant donné que développer soi-même des systèmes génère des efforts de coordination énormes et suppose des moyens financiers en conséquence. Si le nombre d'intéressés croît, il se forme la plupart du temps des « sous-communautés » au sein desquelles des utilisateurs supplémentaires échangent au sujet de leurs préoccupations spécifiques.

[3] Au sujet du développement de DIMAG cf. Christian Keitel, « DIMAG-Kooperationen » In: Ders., Kai Naumann, *Digitale Archivierung in der Praxis*. 16. Tagung des Arbeitskreises « Archivierung von Unterlagen aus digitalen Systemen » und nestor-Workshop « Koordinierungsstellen », Stuttgart 2013, pp 149-151 (URL: https://www.landesarchiv-bw.de/sixcms/media.php/120/59114/Keitel_DIMAG_Kooperationen.pdf).

[4] https://duraspace.org/fedora/

Avantages potentiels	Points critiques et questions en suspens
• Grandes possibilités de participer à la conception ; les exigences d'un partenaire peuvent en grande partie être mises en œuvre • Propre infrastructure	• Le financement ou le développement propre n'est généralement pas envisageable pour des archives de taille petite à moyenne • Responsabilités supplémentaires • Processus de concertation chronophages • L'infrastructure pour la programmation et l'hébergement doit être préparée • Le savoir-faire en matière de code de programme doit être développé et pérennisé • Il faut procéder à des adaptations régulières des nouvelles plates-formes (système d'exploitation)

Tableau 2 : avantages et inconvénients des communautés de développeurs

2.c. Communautés d'utilisateurs

Une communauté d'utilisateurs prend en charge une solution déjà mise au point par un prestataire externe moyennant finance ou en assumant une tâche additionnelle. En comparaison avec une communauté de développeurs, l'influence sur le développement des logiciels est plus modeste et dépend plus exactement des structures de communication du fournisseur de logiciel concerné et de l'intérêt qu'il peut manifester pour un échange archivistique commun. Il est possible de dégager des synergies surtout par une exploitation informatique commune, des échanges et en regroupant les préoccupations communes vis-à-vis des fournisseurs de systèmes ou des partenaires de la communauté plus importants chargés du développement.

Un exemple de communauté d'utilisateurs dans le domaine public est la communauté « Kommunales DIMAG » au sein de laquelle les archives communales du Bade-Wurtemberg se sont associées pour exploiter ensemble le système DIMAG. Ce dernier est mis à la disposition des communes contre rémunération. En contrepartie, elles ont droit à une assistance technique de la part des archives du land du Bade-Wurtemberg. Les questions de développement sont transmises à un groupe de direction des partenaires de développement de DIMAG qui les met en œuvre si elles se révèlent utiles pour la majorité des participants.[5]

Dans le cas de DIMAG, il s'agit d'une solution mise au point par les archives elles-mêmes et exploitée en communauté. Cependant, il existe parallèlement en Allemagne des communautés d'utilisateurs qui utilisent les services et systèmes de prestataires commerciaux. La communauté « dips.kommunal » dans la Rhénanie-du-Nord-Wesphalie en est un exemple.[6]

[5] Miriam Eberlein, Christian Keitel, Manfred Waßner, « DIMAG » wird kommunal: Ein digitales Langzeitarchiv für Städte und Gemeinden in Baden-Württemberg, in: *Digitale Archivierung. Innovationen–Strategien–Netzwerke*. Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs 59 (2016), Wien, Innsbruck 2016, pp. 21–32.
[6] Martin Hoppenheit/Christoph Schmidt/Peter Worm, « Die Digital Preservation Solution (DiPS). Entstehung, Grundlagen und Einsatzmöglichkeiten eines Systems zur elektronischen Langzeitarchivierung ». In: *ARCHIVAR* 69 (2016), pp. 375–382 (URL: http://www.archive.nrw.de/archivar/hefte/2016/Ausgabe_4/Ausgabe_4-16.pdf).

c.1. Fondation d'une nouvelle communauté d'utilisateurs

Il serait envisageable pour la Suisse de fonder une communauté d'utilisateurs qui emploie une des solutions disponibles dans le commerce ou également des outils de différents prestataires. Cette structure interarchives pourrait par exemple ressembler à ce qui suit :

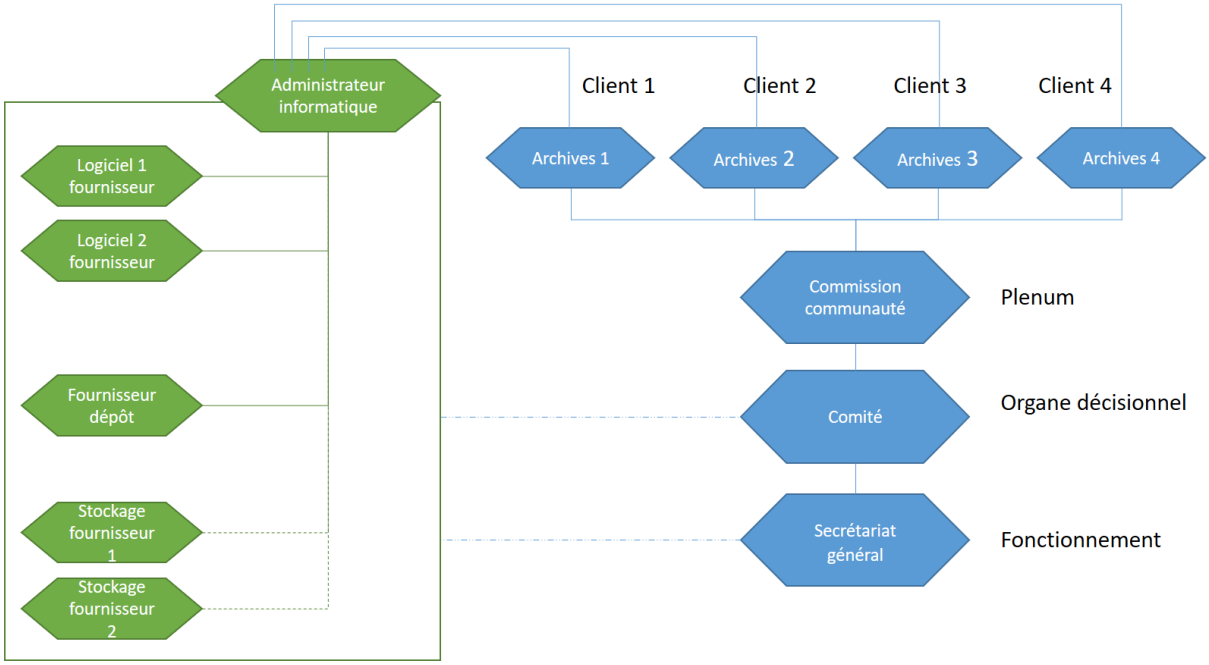

Illustration 4 : exemple de structure possible d'une communauté d'utilisateurs

Avantages potentiels	Points critiques et questions en suspens
• Constitution d'un réseau et échange d'expériences • Un secrétariat général commun peut soulager des tâches de coordination • Une solution de stockage commune représente un soulagement financier • L'exploitation commune du logiciel représente un soulagement financier et organisationnel	• Il faut mettre en place les structures de la communauté • Il faut développer et pérenniser son propre savoir-faire pour l'exploitation • Une solution impliquant une entreprise de logiciels peut poser des problèmes en matière de pérennisation • Le cas échéant, il s'agit d'examiner d'un œil critique les avantages par rapport à des groupes d'utilisateurs déjà existants • Les prestataires commerciaux poursuivent des buts lucratifs contrairement aux partenaires publics ; leurs solutions peuvent donc être coûteuses.

Tableau 3 : avantages et inconvénients d'une communauté d'utilisateurs

c.2. Coopération avec une communauté d'utilisateurs existante

Une autre option consiste à clarifier la question de l'adhésion à une communauté interarchives existante.[7] Jusqu'à présent, seuls les pays voisins de la Suisse connaissent des communautés d'utilisateurs en matière d'archivage numérique. L'Allemagne a déjà une certaine expérience dans l'organisation de communautés interarchives ; les structures de support et de communication sont ainsi déjà disponibles.[8] Tout comme dans le cas d'une coopération avec les Archives fédérales, l'adhésion à une communauté interarchives étrangère permettrait de travailler avec des systèmes qui ne sont autrement pas disponibles en Suisse.

En théorie, il est envisageable qu'une communauté interarchives étrangère noue un partenariat en vue de coopérer avec une nouvelle communauté suisse. Une communauté interarchives suisse disposant de sa propre centrale fédérerait toutes les archives du pays. La centrale serait responsable de la coordination entre les archives suisses (en particulier la gestion des versions) ainsi que de la communication et la coordination avec la communauté interarchives étrangère (en particulier la transmission des questions des utilisateurs). Les droits et obligations impliqués par cette coopération devraient être définis contractuellement.

Contrairement aux solutions commerciales, une coopération administrative avec d'autres archives suppose une contribution au niveau du travail archivistique. Il dépend des dispositions à coopérer de chacune d'accueillir cette condition favorablement ou non.

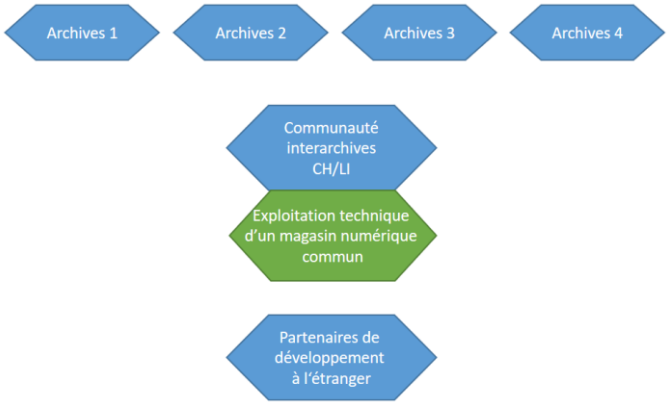

Illustration 5 : exemple d'une structure de communauté possible

[7] Nous ne pouvons développer ici la situation juridique en matière de coopération internationale.
[8] Au sujet de projet de coopération en Allemagne, cf. aussi la vue d'ensemble d'Ulrich Fischer, « Gemeinsame Lösungen für ein gemeinsames Problem. Verbundlösungen für die elektronische Langzeitarchivierung in Deutschland ». In: *Archivpflege in Westfalen Lippe* 80 (2014), pp. 20-25 (URL: http://www.lwl.org/waa-download/archivpflege/heft80/20-25_fischer.pdf) ainsi que la publication nestor « Gemeinsam handeln - Vorschläge für Archive » rédigée par le groupe de travail nestor « Kooperation der Archive » (*nestor Materialien* 21), URL: https://d-nb.info/1152239295/34.

Avantages potentiels	Points critiques et questions en suspens
• Les archives de petite à moyenne importance peuvent probablement financer une telle solution, puisqu'il n'y pas de dépenses liées au développement d'une solution propre et que le partenaire de développement ne poursuit pas de but lucratif • Suivant le type de partenariat, les frais d'investissement sont également supprimés • Les structures organisationnelles sont en partie déjà disponibles. Les partenaires de la communauté peuvent soutenir la constitution d'une communauté suisse par leur expérience • Les archives plus petites peuvent profiter des échanges spécialisés avec les archives plus grandes qui disposent de l'expérience nécessaire en matière d'archivage numérique • Un secrétariat général commun peut décharger des tâches de coordination.	• Il faut réfléchir à la question des contre-prestations financières • Comme cette solution est jusqu'ici inconnue en Suisse, les questions relatives à la forme et au contenu des contrats avec les partenaires potentiels de la communauté restent en suspens • Il faut d'abord réunir les conditions organisationnelles nécessaires en Suisse pour envisager une coopération entre archives de différents cantons ou secteurs (p. ex. organisation d'une solution commune de stockage) • Du point de vue du partenaire de développement, il s'agit de trouver une solution qui permette de limiter les coûts de coordination • Le cas échéant, il sera moins tenu compte des préoccupations individuelles si le partenaire de la communauté ne fournit pas de prestation • Il faut définir comment les utilisateurs font part de leurs préoccupations à la communauté.

Tableau 4 : avantages et inconvénients d'une coopération avec une communauté d'utilisateurs existante

2.d. Formes possibles pour l'organisation de la communauté

Les modèles que l'on nomme communautés peuvent en pratique prendre différentes formes. Cela concerne d'une part la forme de participation : la condition pour adhérer à la communauté peut représenter par exemple le paiement d'un montant forfaitaire ou le financement d'une tâche organisationnelle ou encore l'exécution d'une fonction technique déterminée.

En outre, différentes formes d'exploitation technique sont envisageables. À l'intérieur de la même communauté par exemple, des archives peuvent participer en tant qu'archives avec client faisant partie d'un système de communauté exploité par la communauté ou en tant qu'archives individuelles qui exploitent le système de la communauté. Dans les deux cas, il est possible que les archives impliquées accordent des espaces de stockage à d'autres archives/clients d'archives dans leur magasin numérique respectif.

On peut notamment aussi concevoir la coordination entre les archives impliquées différemment. La nécessité de créer un service dédié aux tâches de coordination dépend du nombre de membres de la communauté et des dépenses qui en résultent. En cas de nombre limité de partenaires, les archives peuvent aussi assumer la présidence de la communauté à tour de rôle durant deux ans et effectuer durant cette période les tâches de coordination comme le ferait un secrétariat général.

Pour les communautés de taille plus importante, il est le plus souvent essentiel de disposer d'un secrétariat général permanent qui puisse servir d'interlocuteur pour les partenaires de la communauté, les fournisseurs de logiciels ou partenaires développeurs et les fournisseurs d'espaces de stockage. Par le biais du secrétariat général, les archives peuvent par exemple coordonner la gestion des versions avec les partenaires développeurs ou les fournisseurs de

logiciels ainsi que l'hébergement et la planification de la pérennisation avec les fournisseurs d'espaces de stockage.

Pour une grande communauté, il pourrait être envisageable d'adopter une solution semblable au CECO. Le secrétariat général assure le fonctionnement, des représentants de toutes les archives impliquées siègent dans les organes de surveillance et au comité au moins un représentant de chaque groupe d'archives (archives de l'État, municipales, communales, autres).

Le présent document ne peut traiter des accords contractuels nécessaires pour instaurer cette coopération et qui doivent être mis en place conformément à la vision commune.

Annexe 3. Niveaux possibles d'intégration des composantes & et prestations

Composante / prestation	Administrateur	Communauté	Archives partenaires	Archives	Remarques
Logiciel gestion d'archives (dépend du produit)		S		S	
Coordination avec fournisseur d'espace de stockage ou de logiciel		S	S		
Stockage		S	S	S	
Développment / implémentation normes		X			
Développement langues		X			
Développement / Adaptation / Achat logiciel		X			
Contenu				X	
Métadonnées	T			T	Gestionnaire de métadonnées : préservation
1er niveau d'assistance logiciel / stockage		S	S		
Garantie du 2e niveau d'assistance		X			
2e niveau d'assistance	X				
Règlement du financement		S	S		
Mise à disposition du logiciel		X			
Introduction (migration) du logiciel auprès d'archives dépendantes		X			
Introduction (migration) du logiciel auprès d'archives indépendantes				X	
Fiabilité à 99% (4j/an – 100h/an)	X				
Préservation du *bitstream*	T			T	
Coordination interfaces applications spécialisées		X			
Conversion fichiers		T		T	La communauté garantit que c'est possible
Droits d'accès	T			T	Administrateur : client isolé
Prise en charge applications spécialisées		T		T	La communauté garantit que c'est possible
Présentation des exigences des utilisateurs		T	T / S	S / S	Communauté : acceptation, mise en œuvre ; le partenaire ou les archives (sans partenaire) mandatent via le comité
Gestion des droits d'accès des utilisateurs finaux				X	
Gestion des droits d'accès pour utilisation espace de stockage		X			

Légende : X - Exclusivement
S – Soit l'un soit l'autre
T – Tant l'un que l'autre

Tableau 5 : niveaux d'intégration possibles des composantes & prestations